Transports scolaires Rentrée **2022-2023**



Inscriptions pour les élèves drômois sur auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome



ATTENTION: Inscriptions obligatoires du **30 mai au 19 juillet 2022**, pour une prise en charge à la rentrée sans pénalité de retard



Transports scolaires Rentrée **2022-2023**

Gardez votre carte **OùRA** qui est votre titre de transport pendant 5 ans. **Cette carte, rechargeable à chaque rentrée scolaire, est à conserver soigneusement dans son étui de protection.**

Sur auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome



- Je consulte toutes les informations nécessaires à ma prise en charge et mon inscription
- Je m'inscris*
- Je suis l'état de ma demande



Si j'ai **plus de 16 ans** le jour de la rentrée, je paye directement en ligne ma participation obligatoire de **93 €**.

Je peux choisir le paiement différé au 06/09 si je m'inscris dans les délais par internet.

* Inscription obligatoire pour tous les élèves drômois du 1er degré (uniquement RPI et fermetures d'école) et du 2nd degré.

Aucune reconduction automatique.



Une pénalité de retard de 30 € sera appliquée pour toute inscription après le 19/07

(sauf déménagements ou affectations tardives avec justificatifs)

■ Attention : les élèves à la fois domiciliés et scolarisés dans les agglomérations de Valence/Romans, Montélimar et Tain/Tournon (Arche Agglo) doivent s'inscrire directement auprès du service transport de l'agglomération concernée.

Informations sur les horaires de mes trajets sur oura.com

Antenne Régionale des Transports de la Drôme

Bât le Rhovalparc - Allée A, 1 avenue de la gare, 26300 Alixan 04 26 73 33 00 - transports26@auvergnerhonealpes.fr

Accueil des usagers du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h (fermeture à 16h le vendredi)



